



PV ASSEMBLÉE DES PRÉSIDENTS

DU 19 FÉVRIER 2015
AU RESTAURANT DE L'UNION
À BÉVILARD À 20h00

Présents (comité): Vincent Brêchet, Madeleine, Brêchet, Patricia Schaller, Claude Devanthéry, Roland Zbinden et Marina Bolgiani (invitée).



Assemblée des présidents
 19 février 2015 Restaurant Union Bévillard

Liste présences

	Club	Nom	Signature
1	VBC Val Terbi	excusé	
2	Sixième Set	excusé	
3	Sport-Gym Courtételle	excusé	
4	Volley Espoirs Biel	excusé	
5	Gym-Sport Porrentruy	excusé	
6	Volleyboys Bienne	excusé	
7	BMV 92	Jacques Schryden	
8	SMG Bienne	Jean-François Wäleli	
9	FSG Courfaivre	Cédric Jaillard	
10	VB Péry	Bessire Soazig	
11	FSG Le Cornet Crémines	Bernard	
12	VBC Delémont	BERBIER S.	
13	VBC Develier	Behaller	
14	FS Glovelier		
15	Montfaucon Gym Sport	Excusé	
16	VBC Moutier	Excusé	
17	VBC Nidau		
18	VBC Porrentruy		
19	CV Rossemaison		
20	VBC La Suze	M. ROHRBACH	
21	VBC Tramelan	excusé	
22	VBC La Vendline	excusée	
23	VFM	C. Devanthéry	

Après les salutations d'usage, le président de SVRJS, Vincent Brêchet, relève la présence de Marc-Antoine Boccali qui représente Swiss Volley,

1. Présentation du Logging School de Swiss Volley

M. Boccali précise que la firme Login a abandonné son sponsoring avec la fédération de volley. Cependant, il y a toujours un financement possible grâce à l'argent obtenu par l'augmentation du prix des licences. Aujourd'hui, le système offre un avantage supplémentaire. L'action ne se limite pas à l'intervention directe dans les écoles, mais il y a une interaction possible avec les clubs.

Les enseignants qui s'intéressent à l'introduction du volley dans leurs leçons de sports peuvent s'adresser à Logging School. Pour la région Jura Seeland (partie francophone), c'est M.-A. Boccali qui interviendra à raison de 2 leçons de 45 minutes. Ces interventions sont gratuites et s'adressent à des élèves de 10 à 13 ans (6^e à 8^e Harmos ; fin de la scolarité primaire). Il y a également un support didactique à disposition des enseignants.

Les élèves montrant un intérêt à la pratique du volley peuvent ainsi être incités à faire partie d'un club.

M.-A. Boccali enverra des documents relatifs au Login School (en français et en allemand) qui seront mis en ligne sur le site de SVRJS.

Ce serait intéressant de prendre contact avec les futurs enseignants étudiants de la HEP.

Il est demandé à M.-A. Boccali s'il existe des flyers qui permettraient de faire de la publicité auprès des enseignants. La réponse est négative mais M.-A. Boccali veut faire le nécessaire pour pallier ce manque.

Vincent Brêchet prend congé de M.-A. Boccali en le remerciant de s'être déplacé pour notre assemblée.

2. Échange sur le déroulement de la saison en cours

Tournois juniors garçons (HM19 et HM23)

Aussi bien le comité que les responsables des clubs concernés ont constaté que ces tournois étaient disputés par des joueurs de 2^e, voire de 1^{ère} ligue. Dès la saison prochaine, les matches de ces tournois seront arbitrés par deux arbitres.

Formation des arbitres

Vincent Brêchet relève que l'apprentissage avec un logiciel informatique ne remplace pas la formation avec un instructeur (feeling, autorité, comportement). Des jeunes candidats étudiants n'ont pas de difficultés à apprendre leur théorie et à passer brillamment leurs examens théoriques. Les choses se gâtent une fois qu'ils sont seuls sur leur caisson, souvent lorsque les joueurs et coaches sont nettement plus âgés qu'eux.

Il est relevé que certains arbitres ne connaissent pas les règles de jeu, spécialement aux alentours du filet (contre ; interception de la passe par le contre, toucher du filet, traverser sous le filet...)

Serge Jubin (VBC Porrentruy) demande plus de formation continue, spécialement dans la pratique.

Vincent Brêchet en est bien conscient, mais on manque de tournois de préparation pour cet exercice. Le peu de matches à disposition sont réservés aux nouveaux arbitres qui ont l'obligation de se préparer par une formation pratique avant la saison.

On pourrait faire un cours pratique avec un ou deux matches, des arbitres qui sifflent et les autres qui observent. Ensuite on pourrait analyser et discuter des prestations des collègues.

Stéphane Berbier relève que la convocation des arbitres ne s'est pas toujours révélée heureuse. Il fait remarquer qu'il y a quelques années, on mettait un arbitre d'expérience comme deuxième arbitre avec un arbitre débutant (en 3^e ligue dames). Cette pratique a été abandonnée pour des raisons financières.

Question : pourquoi, alors qu'il y a 1'000 francs au budget, on ne dispense plus de coaching pour nos jeunes arbitres ?

Lorsque l'on constate que les candidats envoyés au cours manquent d'expérience, Maxime Rohrbach dit qu'il n'a pas d'autre solution car dans son club il n'a pas d'autre choix.

Vincent Brêchet demande que les clubs qui envoient des jeunes arbitres les accompagnent car ce n'est pas évident de se retrouver seul pour un match.

Même si les arbitres ont les outils pour intervenir, il y a eu peu de cartons distribués et les jeunes arbitres n'osent pas les sortir. Il demande que les coaches et joueurs respectent les décisions des arbitres spécialement si ceux-ci sont débutants.

Claude Devanthery fait remarquer que la saison s'est bien déroulée (même s'il y a eu quelques incidents) et que ce ne sont pas les arbitres qui font le jeu mais les joueurs.

Remarque : l'arbitre qui se fait remplacer doit l'être par un collègue ayant les qualifications nécessaires (en vert dans la liste des arbitres disponibles). Cela n'a pas toujours été le cas et n'a pas toujours suscité de réaction du convocateur.

Florian Greppin, convocateur a démissionné. Des contacts avancés ont été pris par Anne-Marie Rérat, présidente des arbitres.

Benoît Gogniat demande si le comité ne peut pas agir contre des joueurs qui ne respectent pas l'arbitre.

Règlementairement il n'existe pas grand-chose même si une fois l'association a pris des mesures à l'encontre d'un club dont un des supporters avait agressé un arbitre.

Benoît Gogniat insiste en disant que la charte du volleyball peut être utilisée pour appliquer de telles mesures.

Maxime Rohrbach propose, pour les petites ligues, l'arbitrage par les arbitres du club recevant.

Ruedi Bühler (Nidau) dit que les petites ligues pourraient s'auto arbitrer (fonctionner sans arbitre).

Vincent Brêchet répond qu'avec un arbitre du club on n'assume pas la neutralité en face de l'équipe adverse et que les matches des ligues inférieures servent à la formation.

Quant au problème de la convocation des arbitres, il y a de bons et de moins bons arbitres tout comme il y a de bonnes et de moins bonnes équipes dans chaque catégorie de jeu et que la forme du jour n'est pas prévisible.

2. Déplacements de matches

Malgré les mesures prises pour cette saison (doublement des redevances), il y a tout autant de déplacements de match (une soixantaine jusqu'à présent).

Stéphane Berbier dit que l'aspect financier ne joue pas de rôle quant au besoin de déplacer un match.

Serge Jubin intervient sur la problématique des changements de matches :

- ➔ La multiplication des déplacements de match pose la question de l'équité sportive et du bon déroulement des compétitions
- ➔ Elle brise une planification initiale certes pas idéale, mais consensuelle et équilibrée
- ➔ Elle péjore, parfois gravement, l'équipe et le club qui doit accepter les changements
- ➔ Elle déséquilibre la compétition et la charge inhérente, avec des périodes de 2-3 semaines sans matches, puis des séquences de 3-4 matches en 8-10 jours

- ➔ Elle pose un problème important de sur/sous-charge, notamment pour des joueuses/eurs jeunes, en formation/développement.
- ➔ Elle pose un problème « culturel » : on déplace sans véritable raison, parce qu'il manque 1 personne, par convenance, pour un souper, etc. Ce n'est pas l'esprit d'une compétition équitable et correcte
- ➔ Dans les compétitions nationales, les déplacements de match « n'existent pas »
- ➔ Cela met encore la pression sur le club qui doit organiser le déplacement. Quel « droit » de refuser (quel fair play ?) ? Et plusieurs fois, le club qui demandait le déplacement a fait la fine bouche sur la nouvelle date proposée : on ne veut quand même pas jouer un dimanche, c'est trop tard, etc !

Il propose les remèdes suivants (modification de l'article 51 du RG) :

1. Le calendrier établi en juin est définitif
2. Pour permettre de nécessaires adaptations, une période de 8 jours est ouverte en décembre pour adapter le 2^e tour, gratuitement, selon les directives d'établissement du calendrier, sans obligation aucune pour le club sollicité
3. Pour autant qu'il réponde aux directives, le club recevant dispose d'un « droit » de planifier les matches à domicile selon ses convenances. Il soumet une date, à discuter au besoin
4. SVRJS admet 1 seul et unique déplacement de match sollicité, par équipe, pour toute la saison (hormis les changements possibles en décembre), aux conditions actuelles. Cela signifie qu'il faut y réfléchir 2x avant de demander un déplacement de match.
5. Tout match déplacé doit se jouer dans les 8 jours qui précèdent ou suivent la date initiale, aux conditions fixées par le club sollicité, pour autant que la nouvelle date n'interfère pas avec un autre match des équipes impliquées
6. Tout déplacement de match doit être clairement argumenté, au besoin prouvé.
7. Il ne peut être demandé et organisé que par le responsable du calendrier (et pas par des responsables d'équipe qui n'ont aucune vue d'ensemble)
8. Le club sollicité peut refuser de déplacer un match (sans motifs documentés, aux exceptions décrites ci-dessous), sans devoir fournir d'explication. Le responsable du championnat tranche en cas de litige
9. La moitié de la taxe facturée pour un déplacement de match (ordinaire ou extraordinaire, voir ci-dessous), va au club sollicité (ou on facture une 2^e taxe)
10. Des déplacements « extraordinaires » sont possibles (au-delà du 1^{er} déplacement), à des conditions très strictes édictées par SVRJS (salle indisponible, maladies, blessures, compétition nationale – pour autant que l'équipe/le club ne puisse pas aligner 6 joueurs/euses). Le responsable du championnat détermine si un déplacement de match extraordinaire doit être effectué. La taxe est de Fr. 200.- dont 100.- vont au club sollicité
11. Les modifications de salle et d'heure (au jour convenu) ne sont pas considérées comme des déplacements de match, et sont donc gratuites. Une modification d'heure, pour autant qu'elle ne pose pas de problème prouvé, doit être agréée par le club visiteur (cela doit notamment faciliter la programmation de certains « super-samedis » et la convocation des arbitres – une planification attractive de plusieurs matches doit être considérée comme un critère prioritaire dans la fixation de l'heure d'un match).

Claude Devanthéry lit l'alinéa 3c de l'article 51 du RG. Cet article permet tout à fait de limiter les changements de calendrier. L'équipe à qui on demande un changement a tout à fait le droit de refuser si elle estime que le motif lui paraît injustifié.

Le comité est conscient du problème et verra s'il est nécessaire de renforcer les mesures déjà prises.

Serge Jubin insiste pour demander que la demande de changement soit faite par le responsable du calendrier du club à son homologue de l'autre club et non par les responsables d'équipe.

Selon Claude Devanthery, si ce n'est pas fait de la sorte, il faut refuser d'entrer en matière et demander le respect de la voie de service.

En cas de litige, il appartient au responsable du calendrier (Roland Zbinden) de trancher.

Cette année, il y a eu une mauvaise coordination dans les dates de l'agenda et on veillera à ce que les équipes aient une dizaine de jours au début décembre (juste avant l'attribution des arbitres) pour modifier les dates de leur calendrier sans frais.

Patricia Schaller pose la question (à titre informatif) si les clubs sont favorables à la restriction du nombre de déplacements de match.

Benoit Gogniat et Stéphane Berbier ne sont pas d'accord. La plupart des déplacements de match se font à l'amiable et ne dérangent personne. Sportivement il est plus intéressant de jouer face à une équipe complète plutôt que face à une équipe « fantôme ».

Serge Jubin craint que les équipes qui refuseront les changements de match soient mal vues et traitées d'antisportives.

Patricia Schaller craint que si le nombre de changements est limité il y aura beaucoup de forfaits et que des clubs hésiteront fortement à inscrire certaines équipes dont le contingent est limité.

3. Département de la relève

Vincent Brêchet donne la parole à Marina Bolgiani qui a remplacé au pied levé Harmonie Mizel.

- Il était déjà tard : aux vacances d'octobre rien n'était encore préparé. Ainsi la planification des entraînements a pris du retard (environ 3 semaines).
- Le mode de recrutement a été modifié car l'on soupçonnait certains clubs de faire de la rétention d'information. Cette année, si on a fait passer l'information aux clubs, on s'est aussi directement adressé aux joueuses par mail (adresses fournies par Swiss Volley).

La formule a porté ses fruits car ce n'est pas moins de 27 filles qui se sont présentées aux premiers entraînements.

Suite aux tests effectués le 18 janvier, seules 15 filles ont été retenues pour la sélection SAR. Finales les 11 et 12 avril à Glaris.

Étant donné qu'il faut 15 entraînements pour recevoir des subventions de la part de J+S, il a été décidé de réduire le nombre d'entraînements des Volley Jumpers (7 par rapport aux 9 de la saison passée).

- Vincent Brêchet, précise que Marina est invitée au comité sans droit de vote. Le comité a dû agir dans l'urgence pour remplir le mandat que les clubs lui ont donné pour la formation de la relève. L'intention première du comité était d'assurer un intérim jusqu'au retour de la titulaire du poste. À son retour, Harmonie Mizel a promis d'envoyer sa démission mais elle ne l'a pas encore fait. Ceci met le comité dans l'embarras car Harmonie Mizel est nommée jusqu'en 2016.

Que faire si Harmonie ne démissionne pas ? L'assemblée peut nommer Marina Bolgiani comme membre du comité et Harmonie serait alors une personne sans charge attribuée.

Plusieurs intervenants soulignent que le comité a agi sagement et ceci dans le bien de l'association et trouvent le choix de la personne en place des plus judicieux. De vives félicitations sont adressées à Marina pour l'excellent travail fourni.

Vincent Brêchet aimerait une modification des statuts qui permettrait d'élire (les années impaires) un remplaçant à une personne qui n'aurait pas rempli sa tâche.

4. Divers

Jacques Schnyder (BMV 92) demande si le comité a besoin de membres supplémentaires.

Vincent Brêchet lui répond que dans le cadre du « plan stratégique », il y a encore bien des points qui mériteraient d'être mis en route et que si des personnes sont motivées pour lancer certains projets elles seront les bienvenues.

Vincent Brêchet relève l'esprit convivial de cette assemblée, annonce que les boissons seront prises en charge par la caisse de SVRJS et souhaite à chacun une bonne fin de championnat et un bon retour à la maison.

Fin de la séance 22h15

La secrétaire : Madeleine Brêchet